Accusé de réception en préfecture
018-211801808-20210706-D_06072021_01-DE
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021

**République Française**
**Département**
**Cher**

**Extrait du registre**
**des délibérations de la commune de Plaimpied-Givaudins**
**Séance du 06/07/2021**

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 19 | 14 | 18 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité** |
| Pour : 18<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2021, le 6 Juillet à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune s'est réuni à la Salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARNIER Patrick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 01/07/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/07/2021.

**Présents** : M. BARNIER Patrick, Maire, Mmes : BLANC Élise, KUCEJ Yvonne, MUSIAL Sandrine, PRINET Josiane, SAMSON Véronique, SOUESME Caroline, MM : CHAUMEAU Pascal, DELION Thierry, GAYRARD Francis, GODFROY Jean-Pierre, LAMBERT Denis, ROBINET Patrick, THUIZAT Patrick

**Absents excusés** : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BACQUET Françoise à Mme SOUESME Caroline, BUFFAULT Aurélie à Mme PRINET Josiane, DEGUERET Sylvie à M. GAYRARD Francis, M. POULAIN Éric à M. BARNIER Patrick

Absent(s) : M. SARRAZIN David

**A été nommée secrétaire** : Mme PRINET Josiane

## Objet de la délibération D_06072021_01 : Avis sur l'abrogation et la modification des plans d'alignement sur les routes départementales

Vu la demande du Conseil départemental du Cher du 31 janvier 2020 pour l'abrogation et la modification des plans d'alignement des routes départementales,
Considérant la décision du Conseil départemental d'abroger le plan de la RD31, rue du Bois au moine, approuvé le 19 août 1879 et le plan de la RD106, route de Givaudins, approuvé le 3 avril 1879,
Considérant la décision du Conseil départemental de modifier le plan de la RD46, rue de la paille, rue de la vallée caillon et rue de la garenne, approuvé le 19 août 1879 et de ne conserver que la section du PR43+584 au PR43+722, rue de la vallée caillon,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les abrogations et modifications des plans d'alignement des routes départementales, situés en agglomération, proposées par le Conseil départemental du Cher.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/07/2021

Le Maire
Patrick BARNIER